

Image not found or type unknown



colocation et renouvellement de bail

Par **milourea**, le **26/03/2010** à **17:52**

Bonjour,
je suis actuellement en colocation avec deux amies, une d'entre elles veut quitter notre logement. En conséquence, l'agence nous demande même dans le cas où celle qui part ne serait pas remplacé par un autre colocataire de repayer les frais d'agence s'élevant à 700 euros pour renouvellement du bail. Est-ce normal???